Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-254401243-20261009-2026_82-DE

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

DCS N° 2026-82

Nombre de délégués en exercice : 49 Nombre de structures adhérentes : 34 soit 1000 voix
L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre,
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 29
NOMBRE DE STRUCTURES REPRÉSENTÉES : 28 soit 875 voix, le Comité Syndical étant réuni à Saint-Perreux (56)
VOTANTS (DONT X POUVOIRS) : 28, dont 3 pouvoirs, après convocation légale,
DATE DE CONVOCATION : le 02/10/2026

Comité syndical du 9 octobre 2026

Étaient présents :
Stéphanie LANOE-ROUBAUT, Arc Sud Bretagne - Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté – Eva WARNS, Communauté de communes de Brocéliande - Yves-Marie LE POULICHET, Centre Morbihan Communauté - Yoan VETU, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Didier ALLAIS, CC Erdre et Gesvres - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois – Thierry POITOU, Communauté de communes de Nozay - Jean-Pierre HAMON, Communauté de communes de la Région de Blain - David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté - Christelle MARCY, De l'Oust à Brocéliande Communauté – Didier HURTEBIZE, De l'Oust à Brocéliande Communauté - Benoît LE LAYO, Pontivy Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté - Jean-François MARY, Redon Agglomération - Franck HERSEMEULE, Redon Agglomération - Ludovic BROSSARD, Rennes Métropole - Didier CHAPELLON, Rennes Métropole - Françoise LOUAPRE, Rennes Métropole - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Thierry BEAUJOUAN, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Aude de la VERGNE, Vitré Communauté – Dominique DURAND, CAP Atlantique – Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan - Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 – Nicolas PASDELOU, Syndicat Mixte Ouest 35 – Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Yann SOULABAILLE, Département d'Ille-et-Vilaine - Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique.

Ont donné pouvoir :
Jean RONSIN, Montfort Communauté a donné pouvoir à Aude de la VERGNE, Vitré Communauté - André CROCQ, Région Bretagne a donné pouvoir à Didier CHAPELLON, Rennes Métropole - Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté a donné pouvoir à David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté.

Étaient absents et excusés :
Nathalie LE BOULCH-VILLERS, Arc Sud Bretagne - Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté - Benoît SOHIER, Bretagne Romantique - Annabelle QUENTEL, Bretagne Romantique – Laurent DUMERCY, Communauté de communes de Brocéliande - Virginie FONTAINE, CAP Atlantique - Benoit ROLLAND, Centre Morbihan Communauté – Michel GAUVIN, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Romain AVRANCHE, CC Erdre et Gesvres – Gaëtan TREHELLO, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois – Marie-Alexy LEFEUVRE, Communauté de communes de Nozay – Stéphane GASNIER, Communauté de communes de la Région de Blain - Isabelle GAUTIER, Liffré-Cormier Communauté - Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Fabienne BONDON, Montfort Communauté – Dominique MARCHAND, Pays de Châteaugiron Communauté Atlantique - Martine JOUANNET, Pays de Châteaugiron Communauté - Jean-Charles SENTIER, Ploërmel Communauté – Didier BIDAN, Pontivy Communauté – Maxime PICARD, Questembert Communauté -– Sébastien GUERET, Rennes Métropole – Cédric VALAIS, Roche aux Fées Communauté - Denis LEVREL, Saint-Méen-Montauban Communauté – Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban Communauté - Christophe VERON, Vallons de Haute Bretagne Communauté - David DUGUEPEROUX, Val d'Ille-Aubigné Communauté - Frédéric LEJAS, Vitré Communauté – Claude BODET, CAP Atlantique - Eric PROVOST, Saint-Nazaire Agglo - Olivier LEFEUVRE, Saint-Nazaire Agglo - Dominique RIGUIDEL, Syndicat Eau du Morbihan - Philippe SIMON, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Franck PICHOT, Département d'Ille-et-Vilaine - Chloé GIRARDOT-MOITIE, Département de Loire-Atlantique - Delphine ALEXANDRE, Région Bretagne.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-254401243-20261009-2026_82-DE

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

DCS N° 2026-82

Délibération
Comité syndical du 9 octobre 2026

EPH – Inondations – Participation au projet européen LIFE « RHEA »

Le projet européen LIFE-RHEA

L'association nationale des Compagnons Bâtisseurs porte un projet européen LIFE sur la priorité européenne n°4 « Résilience climatique et adaptation des infrastructures et des bâtiments ». Le projet intitulé LIFE-RHEA a pour objet l'entraide et « l'encapacitation » habitante comme leviers dans la préparation et la gestion des crises climatiques, en particulier les inondations.

Un consortium d'acteurs est créé regroupant des acteurs publics et des acteurs privés : l'association nationale des compagnons bâtisseurs (porteur, basé à Rennes), le CEPRI (Centre européen de prévention des risques d'inondations), la DREAL Bretagne, Eaux & Vilaine, Rennes Métropole, l'assureur MATMUT, un chercheur de l'INRAE, le réseau français des « Fab Lab », l'entreprise Castorama et Explore (fonds d'intérêt général, d'innovation et de coopération créé par le navigateur Roland Jourdain).

Le projet dispose du soutien du ministère en charge de l'écologie, de la Caisse Centrale de Réassurance, de l'Association des Maires de France et du Haut Comité Breton sur le Climat. Orienté vers les habitants exposés aux inondations, il a plusieurs ambitions :

- améliorer la culture du risque en développant la capacité « à faire » ;
- créer une maison-exposition résiliente face aux inondations ;
- adapter un panel de logements aux changements climatiques dans une approche transversale incluant les risques d'inondations, l'efficacité énergétique et la lutte contre l'insalubrité ;
- tester la création d'un « guichet unique » administratif et financier ;
- créer une offre assurantielle « logement résilient » assortie de « bonus ».

Les innovations seront dans la technique mais aussi dans la méthode et la coopération entre acteurs venant d'horizons différents.

Trois **sites démonstrateurs** seront mobilisés à Rennes Métropole, Redon Agglomération et Grand-Sud Caraïbes (intercommunalité guadeloupéenne exposée aux submersions marines et à l'érosion du trait de côte) afin de rechercher une « réplicabilité » des solutions.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-254401243-20261009-2026_82-DE

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

DCS N° 2026-82

Le lien avec l'opération « ALABRI »

L'expérience d'Eaux & Vilaine dans la réduction de la vulnérabilité au travers de l'opération « ALABRI » sera pleinement valorisée. Le projet LIFE-RHEA devrait permettre « d'aller plus loin », d'innover dans les méthodes de travail (approche « bottom-up » complémentaire à l'approche « top-down »).

Depuis 2022, l'opération « ALABRI » a permis de réaliser 800 diagnostics et d'accompagner 200 propriétaires dans la mise en œuvre des solutions. Cette action va se poursuivre dans le cadre du PAPI Vilaine. Elle présente toutefois une limite liée aux modalités des subventions de l'Etat, en particulier pour les personnes à faibles revenus : le propriétaire doit régler ses factures de travaux avant de percevoir la subvention à 80%.

Dans son approche « d'encapacitation » habitante, le projet LIFE-RHEA devrait permettre d'impliquer les foyers les moins aisés et de réduire la vulnérabilité sociale, en complément de la vulnérabilité bâtimentaire.

Calendrier

Le dossier de candidature a été élaboré par le consortium et l'appui d'un bureau d'études spécialisé dans les projets européens entre mars et septembre 2026 pour un dépôt fin septembre 2026 et une réponse des instances européennes attendue en mai 2027. Les actions du projet seront ensuite déployées sur une période de 4 ans, de mi-2027 à mi-2031.

Eléments financiers

La participation d'Eaux & Vilaine résiderait dans la mobilisation de temps de travail au sein du pôle Eau Potable et Hydraulique.

Il est proposé une implication mesurée d'Eaux & Vilaine à effectif constant, avec un rôle de connaisseur du territoire, des actions et des acteurs, de facilitateur et de contributeur aux actions, sans prendre en charge la coordination d'un des 7 groupes de travail du projet.

Cela se traduit par un budget estimatif de 60 000 € sur une durée de 4 ans pour lequel Eaux & Vilaine solliciterait une subvention européenne de 60%, soit 36 000 €.

Les membres du Comité Syndical, à la majorité des voix, soit 875 voix, dont 9 abstentions :

- **approuvent la participation d'Eaux & Vilaine au projet LIFE-RHEA en tant que contributeur ;**
- **autorisent M. le Président à signer tous marchés et toutes pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération, notamment la sollicitation des subventions.**

Pour extrait conforme,

Le Président d'Eaux & Vilaine

Jean-François MARY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.